

POLITIQUE DE L'INTERNATIONALISATION DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Notes chronologiques :

Politique de l'internationalisation, adoptée le 10 avril 2007.

Politique sur la coopération et le développement international, adoptée le 10 décembre 1999 et abrogée le 10 avril 2007.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
ARTICLE 1 DÉFINITIONS	1
ARTICLE 2 PRINCIPES ET VALEURS	2
ARTICLE 3 FORCES ET ATOUS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS	3
ARTICLE 4 OBJECTIFS	3
ARTICLE 5 SECTEURS D'ACTIVITÉS	4
5.1 L'intégration de la dimension internationale dans les programmes de formation et les activités étudiantes	4
5.2 La mobilité étudiante et professionnelle par des stages et des séjours de sensibilisation	4
5.3 La coopération internationale et l'exportation des savoir-faire en matière de formation, de gestion de projet, de transfert technologique et de recherche	4
5.4 L'accueil et le recrutement d'étudiants étrangers.....	4
ARTICLE 6 MOYENS D'ACTION	4
6.1 Dix moyens d'action	4
ARTICLE 7 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
7.1 Direction générale	5
7.2 Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux.....	5
7.2.1 Bureau de l'international du Cégep de l'Outaouais (BICO).....	5
7.2.2 Comité de coordination	6
7.3 Direction des études	6
7.3.1 Départements de la Direction des études.....	7
7.4 Direction des affaires étudiantes et communautaires	7
7.5 Direction des ressources humaines	7
7.6 Direction des services administratifs.....	7
7.7 Direction des communications et des affaires corporatives.....	8
ARTICLE 8 DISPOSITIONS FINALES	8
8.1 Entrée en vigueur	8
8.2 Révision de la <i>Politique</i>	8

L'usage du genre masculin inclut le genre féminin; il n'est utilisé que pour alléger le texte.

PRÉAMBULE

Le Cégep de l'Outaouais révisé sa *Politique sur la coopération et le développement international* adoptée en 1999 vers une *Politique de l'internationalisation* et exprime sa volonté de promouvoir une vision commune d'un « Cégep ouvert sur la communauté internationale ». Cette *Politique* prend appui sur les recommandations d'un groupe d'experts-conseils et s'inscrit dans le cadre des orientations du *Projet éducatif*. Le dynamisme des diverses personnes qui ont contribué individuellement et collectivement en investissant temps et énergie au fil des dernières années afin d'offrir à la clientèle étudiante une formation ouverte sur le monde demeure le point de départ de cette actualisation. La *Politique* encourage également l'ensemble des membres du personnel à s'y investir et à mettre en valeur leurs compétences sur la scène internationale.

Par cette *Politique*, le Cégep de l'Outaouais confirme son intention d'offrir aux étudiants jeunes et adultes, aux membres du personnel et de la communauté qu'il dessert, une stratégie d'intervention qui facilite une meilleure intégration de la dimension multiculturelle et internationale à tous les niveaux de l'établissement, et ce, en favorisant la cohérence et la synergie des initiatives tout en tenant compte des ressources disponibles.

La présente *Politique* précise les définitions, les principes et valeurs, les forces et les atouts du Cégep de l'Outaouais, les objectifs, les secteurs d'activités, les moyens d'actions, les rôles et responsabilités de chacun.

La nouvelle *Politique* contribuera au développement local, régional, national et international par le partage de son expertise.

ARTICLE 1

DÉFINITIONS

APPROCHE INTERCULTURELLE : éducation basée sur le respect et l'apprentissage des connaissances et des habiletés reliées à la démocratie, le respect des droits des personnes, l'approche à la diversité et l'ouverture au monde (*Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, MEQ, 1998).

COOPÉRATION INTERNATIONALE : interventions par lesquelles le Cégep est en mesure d'apporter sa contribution au développement de la formation technique dans les pays en émergence. Les interventions sont liées à l'enseignement, aux échanges, à l'appui institutionnel, à la mobilité des personnes et aux transferts technologiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : développement qui vise à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins (Brundtland 1987).

ÉDUCATION INTERNATIONALE : « L'éducation internationale traite d'approches et de contenus. Les contenus sont développés à partir de la prémisse qu'il n'est plus suffisant, pour comprendre un thème ou une discipline, de centrer son attention sur l'expérience nord-américaine. Il n'y a presque aucune discipline qui soit libre de connotations culturelles; par conséquent, les étudiants seraient lésés si les programmes d'enseignement ne leur permettaient pas d'acquérir des connaissances relatives à d'autres cultures. En outre, cela refléterait un déplorable chauvinisme. En ce qui concerne l'approche, l'éducation internationale doit viser à conscientiser les étudiants sur les rapports entre les nations du monde et à réaliser que la pauvreté et la discrimination sont des problèmes courants. » (Burn, 1980). (*L'internationalisation des établissements d'enseignement du guide pratique, Un guide pratique*, Cégep international).

ÉTUDIANT : toute personne fréquentant le Cégep de l'Outaouais à des fins d'apprentissage.

EXPORTATION DES SAVOIR-FAIRE : s'applique à toute activité d'exportation des services éducatifs, incluant l'appui institutionnel et le développement des capacités (Cégep international) et s'intègre aux activités de la coopération internationale.

FORMATION INTERNATIONALE : « L'internationalisation de la formation se définit comme un ensemble vérifiable de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes qui préparent les diplômés à travailler dans une perspective internationale. Elle permet d'offrir une valeur ajoutée à la formation académique de base des étudiants ainsi qu'au profil de sortie des diplômés [...]. » (Bureau international, Université Laval, 1998).

INTERCULTUREL : rapport entre les cultures dont l'approche favorise les contacts et les échanges entre les différentes cultures en présence, à l'intérieur d'une même société (et notamment entre les minorités culturelles et la majorité) ou entre les cultures de différentes sociétés.

INTERNATIONALISATION : processus institutionnel d'intégration des aspects internationaux dans les diverses dimensions de la vie de l'établissement de formation, afin de préparer l'ensemble de la communauté collégiale à participer activement à l'univers de plus en plus interdépendant dans lequel nous évoluons (Association des collèges communautaires du Canada).

INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION : l'internationalisation de l'éducation est un processus d'intégration des dimensions internationales et interculturelles dans l'enseignement, la recherche, les services éducatifs rendus par l'État, les établissements d'enseignement et les organismes et entreprises de ce secteur (Cégep international, Knight 1999).

INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION : processus qui s'exprime par l'intégration des dimensions internationales et par l'attention portée aux questions interculturelles dans les programmes d'études ainsi que la généralisation de l'enseignement des langues (Cégep international).

MOBILITÉ ÉTUDIANTE : englobe les échanges et les stages de toute nature crédités ou non. Il existe différentes formules de stages dans d'autres pays dont des stages professionnels en milieu de travail, un séjour d'études dans un établissement partenaire, des stages d'observation et de sensibilisation, des stages de solidarité ou de coopération internationale, des séjours linguistiques (Cégep international).

Au Cégep de l'Outaouais, la mobilité étudiante vise les séjours et les stages à caractère interculturel et international à l'étranger et au Canada.

MULTICULTURALISME : existence simultanée de plusieurs cultures dans un pays.

MULTICULTUREL : concerne plusieurs cultures.

SECTEURS D'ACTIVITÉS : catégories d'activités à mener pour réaliser des projets à l'échelle internationale. Chaque catégorie possède son propre nominatif et des résultats à atteindre soient :

- internationalisation de la formation;
- mobilité étudiante, mobilité des personnels et des étudiants étrangers;
- coopération internationale et exportation des savoir-faire.

SÉJOURS DE SENSIBILISATION : activités où les participants, principalement des étudiants, prennent contact avec la réalité culturelle, sociale et économique du pays d'accueil sans nécessairement se situer dans le cadre d'une activité de formation. Ces séjours peuvent se réaliser dans le cadre d'une activité créditée inscrite dans un programme d'études.

ARTICLE 2

PRINCIPES ET VALEURS

La Politique de l'internationalisation de la formation :

- se fonde sur la mission telle qu'exprimée dans son *Projet éducatif* qui stipule que le Cégep de l'Outaouais est une institution d'enseignement supérieur qui offre, à la population de l'Outaouais, un milieu d'apprentissage convivial, humaniste et propice à la réussite éducative, des programmes de formation de niveau collégial, préuniversitaires ou techniques, pertinents et qualifiants;
- interpelle une intervention avec l'ensemble des directions et services, les départements, les membres du personnel et les étudiants. Selon leurs champs d'expertise ou leurs fonctions, les personnes peuvent assumer différents rôles : initiateur, facilitateur, accompagnateur, participant;
- s'inscrit dans une perspective qui valorise la citoyenneté responsable, favorise l'ouverture sur le monde et développe une compréhension des peuples à leur endroit, en vue de mener des projets assurant un développement durable;

- souscrit entièrement au fait que la participation et la réalisation de tout projet et de toute activité sur le plan international doivent se faire dans le plus grand respect des personnes, des institutions et des organismes avec lesquels le Cégep établit des partenariats, y compris leur culture, leurs valeurs, leurs traditions ainsi que l'intégration optimale des femmes aux projets (élaboration, réalisation et gestion);
- favorise l'établissement de liens durables avec ses partenaires étrangers en allant au-delà de la durée des projets et vise à les rendre complètement autonomes;
- s'appuie sur les compétences locales et l'expérience acquise et soutient les diverses interventions, suscite la collaboration et la participation en vue de favoriser la synergie des divers acteurs internes et externes.

ARTICLE 3

FORCES ET ATOUTS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Le Cégep de l'Outaouais a l'avantage d'être situé à proximité de la Capitale fédérale du Canada, donc près des ambassades du monde entier et de bénéficier ainsi d'un environnement économique et multiculturel enviable, compte tenu de la force vive que constitue sa communauté collégiale (étudiants, membres du personnel et partenaires).

Son personnel dispose de compétences recherchées en ingénierie de la formation, en gestion de projet et en transfert de technologies. Ses champs d'expertise se retrouvent dans une très grande variété de disciplines. Sa taille moyenne constitue un atout car il demeure un établissement aux dimensions humaines qui privilégie l'accueil des personnes et l'ouverture aux idées, des initiatives et des projets novateurs.

ARTICLE 4

OBJECTIFS

La *Politique de l'internationalisation* de la formation poursuit les objectifs suivants :

- mettre en place un programme cohérent d'activités internationales propre au Cégep de l'Outaouais;
- développer un cadre administratif approprié et une gestion efficace et efficiente déterminant la responsabilité légale du Cégep dans la réalisation des activités à l'échelle internationale;
- améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement offert au Cégep, par l'intégration de la dimension internationale dans les programmes et les activités étudiantes tout en favorisant la motivation et la réussite scolaire;
- développer chez les étudiants les compétences essentielles (linguistiques, culturelles, sociales et techniques) pour qu'ils puissent vivre, travailler et s'engager dans un environnement multiculturel et international;
- renforcer les compétences des membres du personnel et valoriser la participation individuelle et collective aux divers projets à caractère multiculturel et international du Cégep;
- assurer l'équité dans la répartition des ressources affectées aux projets internationaux par la coordination des initiatives et l'appui à leur réalisation;
- appuyer les activités favorisant la crédibilité du Cégep en matière d'intervention multiculturelle et internationale en regard de son rayonnement dans la communauté;
- répondre aux besoins de ses partenaires institutionnels étrangers, en reconnaissant qu'ils sont les premiers responsables de la définition des besoins et de la mise en œuvre de projets de développement auxquels le Cégep pourra être associé;
- développer un réseau de contacts et de partenaires appuyant le développement de l'internationalisation au Cégep même, au Québec, au Canada et à l'étranger;
- viser la rentabilité financière des activités internationales.

ARTICLE 5

SECTEURS D'ACTIVITÉS

5.1 L'intégration de la dimension internationale dans les programmes de formation et les activités étudiantes

Dans le contexte de la mondialisation, les étudiants doivent être sensibles aux idées, aux intérêts, aux problématiques, aux valeurs et à la culture des autres pays.

Le Cégep vise à poursuivre l'intégration de composantes à caractère international dans ses programmes d'études, par exemple : les éléments de contenu de cours, les stages d'études et/ou de sensibilisation à l'étranger, l'apprentissage de langues étrangères.

5.2 La mobilité étudiante et professionnelle par des stages et des séjours de sensibilisation

Cette mobilité joue un rôle éducatif important sur le plan du développement personnel et social de l'étudiant et sur celui des membres du personnel. Ainsi, le Cégep compte favoriser les séjours et les stages interprovinciaux et internationaux.

Le Cégep développe son réseau de coopération avec des pays comme la France et ceux de la Communauté européenne, les États-Unis, les pays du Magreh, certains pays d'Afrique et d'Amérique du Sud et selon les diverses opportunités de partenariat.

5.3 La coopération internationale et l'exportation des savoir-faire en matière de formation, de gestion de projet, de transfert technologique et de recherche

La coopération permettra d'initier la prospection, la mise en œuvre et la réalisation de projets avec l'étranger en lien avec notre mission et nos expertises. La gestion de projet et l'exportation de nos compétences favoriseront la création d'activités autofinancées, génératrices de retombées pédagogiques et financières pour le Cégep.

Les projets contribueront à l'intégration de la dimension internationale et permettront aux membres du personnel de vivre une expérience de travail qui aura des effets bénéfiques sur leurs collègues et leurs étudiants.

5.4 L'accueil et le recrutement d'étudiants étrangers

La mise en place d'un système d'accueil des étudiants venus d'ailleurs vise à contribuer à l'effort mondial pour le développement d'une main-d'œuvre qualifiée qui retourne dans son pays d'origine à la fin de ses études. De plus, il contribue à augmenter le nombre d'étudiants dans certains programmes techniques en difficulté de recrutement.

ARTICLE 6

MOYENS D'ACTION

6.1 Dix moyens d'action

Les dix moyens d'action sont :

- adopter un plan de travail annuel spécifique à la relance de l'internationalisation au Cégep de l'Outaouais identifiant les objectifs, les résultats, les activités, les modalités pour le mettre en œuvre de façon réaliste;
- soutenir les étudiants, les enseignants, les départements et les autres membres du personnel dans la préparation de projets;
- conclure des ententes de partenariat avec des organismes et des établissements d'enseignement, tant régionaux et provinciaux qu'à l'étranger, pour favoriser des échanges d'étudiants et des membres du personnel;
- diffuser l'information, les activités et le matériel élaboré et répertorié dans le cadre des projets de coopération internationale à des fins de sensibilisation, d'animation et de formation (financement, bailleurs de fonds, préparation au départ, etc.);

- assurer, de façon efficace et efficiente, la planification, la réalisation et le suivi des projets et des activités à caractère international afin d'en favoriser l'enracinement, d'en contrôler la qualité, d'en assurer des retombées à l'enseignement et de veiller à leur rayonnement;
- maintenir l'adhésion du Cégep aux organismes québécois et canadiens œuvrant dans le domaine de l'internationalisation de la formation et collaborer aux diverses activités susceptibles de consolider son intervention;
- favoriser naturellement les projets et les activités dans des pays pour lesquels le Cégep détient une compétence linguistique;
- assumer la responsabilité légale et corporative de toute activité et de tout projet conduits et approuvés par lui;
- réaliser des activités et des projets visant le plus haut taux de durabilité, principalement la participation active des partenaires, les droits humains et la participation des femmes;
- assurer, dans le cadre de la relance de l'internationalisation 2006-2009, le financement des opérations inhérentes à la structure de gestion d'un Bureau de l'international du Cégep de l'Outaouais. Cette structure de gestion doit viser l'autofinancement d'ici 2009.

Les activités et les projets seront analysés dans un contexte d'un possible autofinancement. Certains projets pourront bénéficier de financement d'organismes extérieurs ou d'activités de levée de fonds. D'autres projets et activités, tels les stages de sensibilisation pour étudiants inscrits dans les programmes d'études pourront bénéficier de support, et ce, compte tenu des ressources disponibles au Cégep.

ARTICLE 7

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

7.1 Direction générale

La Direction générale du Cégep est responsable de l'application et de l'évaluation de la *Politique*. Elle approuve le plan d'action annuel et le soumet au conseil d'administration pour adoption, ainsi que la planification budgétaire nécessaire à sa mise en œuvre. Elle est responsable de sa promotion au Québec, au Canada et à l'étranger.

La mise en œuvre de la *Politique* est partagée par l'ensemble des directions du Cégep, selon le mandat spécifique de chacune.

7.2 Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux

La Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux assume un leadership d'expertise et voit à l'actualisation de la présente *Politique* en posant des actions de coordination, de concertation, de prospection et de représentation concernant les activités et les projets découlant de la *Politique*. Elle rédige les procédures inhérentes à la *Politique*.

La Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux a la responsabilité de mettre en place le Bureau de l'international du Cégep de l'Outaouais et elle en assume la gestion et la supervision.

7.2.1 Bureau de l'international du Cégep de l'Outaouais (BICO)

Le Bureau de l'international a la responsabilité :

- d'accueillir les diverses demandes d'activités et de projets et d'assurer la référence appropriée;
- de produire les outils nécessaires pour soumettre les demandes de projets et d'activités;
- de soumettre les projets au comité de coordination pour fins d'analyse, de conformité et de faisabilité;
- de gérer les projets recommandés par le comité de coordination;

- d'assumer le démarchage, la préparation et la gestion des projets internationaux en lien avec des expertises du Cégep, et ce, en regard des secteurs d'activités;
- de conseiller et d'encadrer les personnes impliquées dans les projets;
- de diffuser l'information relative aux divers projets et activités;
- d'animer le comité de coordination;
- de préparer une trousse de préparation des interventions à l'étranger;
- d'organiser des sessions de sensibilisation et de préparation pour les projets à l'étranger;
- de recommander à la Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux les projets issus de la communauté, et ce, en conformité avec le plan d'action;
- de se concerter avec les diverses directions dans le suivi des activités et des projets;
- de dresser un bilan annuel de l'application de la présente *Politique*.

7.2.2 Comité de coordination

Le comité de coordination est composé de représentants de la Direction des études (cadre, enseignant, étudiant), de la Direction des affaires étudiantes et communautaires, de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux et de toute autre personne jugée utile. Il agit comme groupe-conseil auprès du Bureau de l'international.

Ce comité est responsable des aspects suivants :

- examiner les demandes d'activités et de projets soumis au Bureau de l'international;
- administrer une procédure souple d'analyse de projets et d'activités;
- recommander, selon les ressources disponibles et les orientations de la *Politique*, l'acceptation ou le refus des projets soumis;
- harmoniser et faciliter les diverses opérations entre les directions impliquées dans la réalisation des projets et des activités.

7.3 Direction des études

La Direction des études fait partie du comité de coordination. À ce titre, elle :

- favorise l'enrichissement des programmes de formation en matière d'internationalisation, dans le cadre des travaux des comités de programmes, avec la collaboration des départements et des enseignants;
- met en place les mécanismes de cheminement et d'organisation scolaire ainsi que les procédures de reconnaissance des acquis scolaires dans le cadre du recrutement des étudiants étrangers;
- élabore les procédures d'accréditation des activités de formation créditées dans le cadre des sessions d'études des étudiants québécois et à l'étranger, des stages d'études inscrits au programme d'études;
- participe à l'encadrement des étudiants et des enseignants impliqués dans divers projets d'envergure internationale;
- collabore à la négociation d'ententes entre établissements canadiens et étrangers dans la mise en œuvre de la mobilité étudiante et à la délocalisation de programmes d'études;
- participe à la mise à jour du CV portfolio institutionnel afin de répertorier les différentes expertises du Cégep.

7.3.1 Départements de la Direction des études

Les départements de la Direction des études :

- participent, au besoin, au comité de coordination;
- participent à l'élaboration et à la réalisation des projets;
- accueillent, dans le cadre des projets, les étudiants et les enseignants étrangers;
- encadrent les activités de séjours à l'étranger.

7.4 Direction des affaires étudiantes et communautaires

La Direction des affaires étudiantes et communautaires fait partie du comité de coordination. À ce titre, elle :

- appuie et encadre les activités étudiantes parascolaires à caractère international et les entreprises à l'extérieur du Québec comme le bureau-voyages, les séjours culturels, éducatifs et sportifs;
- accueille les étudiants étrangers et canadiens dans le cadre d'activités de stages d'études, de séjours de sensibilisation et collabore à développer des services adéquats tels que :
 - hébergement;
 - intégration et accueil;
 - contexte local et régional;
 - sécurité;
 - contact avec les ambassades.
- rédige les procédures d'accueil et d'encadrement pour les étudiants que le Cégep reçoit et pour les siens qui participent à des projets à l'extérieur du Québec et à l'étranger;
- anime les activités parascolaires de sensibilisation du milieu en matière de multiculturalisme et d'internationalisation.

7.5 Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines fait partie du comité de coordination. À ce titre, elle :

- collabore avec le Bureau de l'international à l'organisation d'activités de perfectionnement favorisant l'implantation et la mise en œuvre de la *Politique*;
- participe au recrutement, à la sélection et à l'encadrement des membres du personnel rattachés aux divers projets de coopération et d'exportation des savoir-faire;
- établit les modalités pour la libération des membres du personnel impliqués dans des projets de coopération et d'exportation des savoir-faire et négocie les modalités de remplacement, s'il y a lieu;
- révisé les contrats de formation à l'étranger;
- valorise le travail des différents membres du personnel impliqués dans les projets à l'étranger en accord avec la *Politique de dotation* de la Direction des ressources humaines;
- collabore avec le Bureau de l'international à la mise en place des procédures d'encadrement et produit le matériel nécessaire lors des séjours à l'extérieur du Québec et à l'étranger.

7.6 Direction des services administratifs

La Direction des services administratifs collabore, de façon ad hoc, aux travaux du comité de coordination et à ce titre :

- fournit la mise en place d'une structure budgétaire adaptée aux opérations liées à la présente *Politique*, et ce, dans le respect des règlements et politiques en vigueur;
- conseille sur les divers aspects financiers des contrats;

- assure le maintien d'une assurance-responsabilité couvrant les participants aux échanges et projets à l'extérieur du Québec et à l'étranger.

7.7 Direction des communications et des affaires corporatives

La Direction des communications et des affaires corporatives collabore, de façon ad hoc, aux travaux du comité de coordination et à ce titre :

- propose diverses stratégies promotionnelles pour la production du matériel nécessaire en matière de représentation, d'information générale et de recrutement d'étudiants étrangers;
- propose diverses stratégies de marketing et de relations publiques pour les activités liées à la présente *Politique* dans le cadre des diverses publications du Cégep tels que le site Internet, ICO, le répertoire des programmes, le rapport annuel et les publications externes;
- consulte d'autres institutions et collabore à la rédaction des ententes institutionnelles et à la création de partenariats;
- rédige les procédures protocolaires en lien avec la *Politique des communications*.

ARTICLE 8

DISPOSITIONS FINALES

8.1 Entrée en vigueur

Le préambule fait partie intégrante de la *Politique de l'internationalisation* de la formation qui entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration; elle remplace toute politique antérieure.

8.2 Révision de la *Politique*

La Direction de la formation continue, du développement et des services internationaux est responsable de la révision de la présente *Politique*. Celle-ci sera révisée dans trois ans et par la suite à tous les cinq ans.